



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par :Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 27 juillet 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 19 juin 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre des articles L153-40 du Code de l'Urbanisme pour la modification n°4 du PLU de votre commune.

La commission s'est réunie le jeudi 26 juillet 2018 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET, a présenté à partir de votre dossier.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de modification de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Toutefois, en cas de nouvelle demande de modification de PLU, la commission souhaite que le projet de la commune lui soit présenté par un élu.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
Hôtel de ville
Place de la Mairie
77166 GRISY-SUISNES

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU